

VILLE DE MARANGE-SILVANGE

12, rue de l'Abani - 57535 - Tél. 03 87 34 61 70 - Fax 03 87 34 61 75 Email: accueil@mairie-marange-silvange.fr

ARRETE N°112/2025

Le Maire de la Commune de MARANGE-SILVANGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code de la Route et notamment son article R 417-10,

VU le Code de la Route et notamment ses articles L325-1, L 325 et L 325-11,

VU l'arrêté ministériel du 31 juillet 2022, relatif aux conditions de mise en œuvre de la signalisation routière,

CONSIDERANT,

qu'il y a lieu d'autoriser l'entreprise BTPMULTISERVICE d'occuper le domaine public dans le cadre de travaux de fourreaux rue St Francois et 6 rue des Pionniers.

ARRETE

Article 1er: Du jeudi 23 octobre 2025 au vendredi 24 octobre 2025 la Sté

BTPMULTISERVICE est autorisée à occuper le domaine public afin

d'effectuer des travaux de pose de fourreaux.

Article 2: La signalisation réglementaire sera apposée par l'entreprise pour

permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les

conditions habituelles.

Article 3: Les infractions au présent arrêté seront constatées par Procès-verbal qui

sera transmis aux Tribunaux compétents.

Article 4: La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du

présent arrêté.

Marange-Silvange, le 17 octobre 2025

Pour le Maire empêché, François MEOCCI

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un défai de deux mols à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u> Notifié le